

COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

RAPPORT N° CP/2019-DEC/05.13 - EDUCATION POPULAIRE – CONSEIL REGIONAL DES JEUNES OCCITANIE - CONCOURS REGIONAL "LES JEUNES D'OR"

AMENDEMENT

A la dernière phrase du « C. POUR L'IDEE NOVATRICE » du grand « II. OBJECTIFS » du règlement du concours intitulé « Les jeunes d'Or » figurant en page quatre de l'annexe du rapport CP/2019-DEC/05.13, **substituer le mot « végétaliens »** au mot « végans ».

Exposé des motifs :

Les membres du Conseil régional des Jeunes décerneront un prix intitulé « Projet d'Or » pour récompenser un jeune ou une association qui aura une initiative innovante dans le domaine de l'Alimentation. Ce règlement mentionne notamment la mise en place de menus végans.

Or, le terme de « véganisme » aujourd'hui ne se réduit plus au choix personnel d'une alimentation spécifique. Il est malheureusement devenu avant tout une manière d'englober ce choix de consommation dans un mouvement bien plus grand et surtout dans une conception radicale et prosélyte. D'un mode de vie excluant tous les produits issus de l'exploitation animale, nous sommes passés à une démarche totalitaire militante dont certains activistes n'hésitent plus à passer à l'action violente pour imposer leur mode de vie à la population. De nombreuses boucheries ont été attaquées par des végans. Certains d'entre-eux grossissent les rangs des Black Blocks, groupuscules d'Extrême-Gauche connus pour agresser violemment les forces de l'ordre, détruire des commerces et des services publics.

En Occitanie, une militante « végan » s'était même réjouie de la mort d'un boucher lors de l'attentat islamiste de Trèbes.

La Région ne peut promouvoir une telle idéologie auprès de la jeunesse. Cette initiative va à l'encontre de l'intérêt de nos agriculteurs et de la filière régionale de l'élevage qui souffre déjà de la concurrence et des traités commerciaux de libre-échange.

Pour respecter, les choix du consommateur sans cautionner des dérives idéologiques, il est donc plus approprié de parler de menus végétaliens puisque cela ne concerne que l'alimentation.



Julien SANCHEZ

COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Jean-Guillaume REMISE

RAPPORT N° CP/2019-DEC/09.12 – CONTRATS TERRITOIRES D'INDUSTRIE

AMENDEMENT

Le contrat de territoire du Grand Narbonne figurant en annexe du présent rapport est modifié comme suit :

Supprimer « *et l'éolien flottant* » au paragraphe 9 de la sous-partie n°1 de la partie Enjeux du territoire d'industrie.

Supprimer « *Cette infrastructure portuaire est d'autant plus déterminante qu'elle insufflera un développement dans la production et la maintenance des éoliennes off-shore au large des côtes audoises.* » au paragraphe 11 de la sous-partie n°1 de la partie Enjeux du territoire d'industrie.

Supprimer « *La valorisation du vent, atout incomparable pour le territoire : appui à l'exploitation du gisement local par le développement de l'éolien flottant au large des côtes des stations littorales Le projet de nouveau port de Port La Nouvelle devrait servir de cadre à la construction des nouvelles éoliennes off-shore (assemblage des machines) ;* » dans la sous-partie « Pour faire de la transition énergétique et environnementale une valeur ajoutée » de la partie « Actions déjà engagées. »

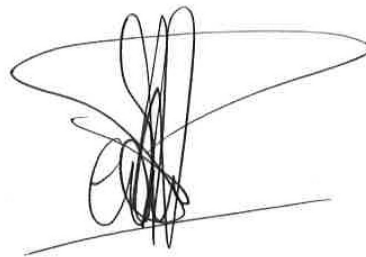
Supprimer « *Développer des infrastructures, équipements et services opérationnels pour l'accueil de la filière de l'éolien offshore flottant sur le Territoire du GRAND NARBONNE* » dans l'axe 2 dans l'article 4 du contrat.

Supprimer les fiches actions n°2 et n°3 du Contrat Territoires d'Industrie du Grand Narbonne.

Exposé des motifs :

L'éolien *off-shore* est une énergie très décriée à juste titre : coût exorbitant, impact négatif sur la biodiversité, restriction des zones de pêches, frein au tourisme, etc. L'installation de deux fermes éoliennes *off-shore*, sans le consentement de la population, est au regard des publications scientifiques, une aberration économique, écologique et démocratique.

C'est pourquoi cet amendement propose de retirer tout projet en lien avec l'éolien *off-shore*. L'argent ainsi économisé sera redistribué vers des filières d'avenir, qui pourront redynamiser l'activité du port de Port-la-Nouvelle et créer des emplois durables.



Jean-Guillaume REMISE